

# COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2021

## COMPTE-RENDU

**PRESENTS** : MM. Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Hélène SAUVÉ, Christian TERNOIR, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Marie TERNOIR, Christelle CRUCHON, Blandine CASSAGNE, Frédéric FOUCHEREAU, Hervé DARGAISSE, Axelle DEMICHELIS, Jérôme LEPAGE, Grégory JOUZEAU, Victor KHAMCHANH, Denis LEGENDRE, Laurence PÉRAL.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. Joël RUTARD, Philippe PAPON, Laëtitia GODET, Dominique BOURGET, Isabelle MASTON, Marie WACQUEZ

**Procurations** : M. Joël RUTARD à Mme Annick BARRÉ  
M. Philippe PAPON à M. Patrick GERMAIN  
Mme Laëtitia GODET à Mme Françoise LE LAY  
M. Dominique BOURGET à M. Denis LEGENDRE  
Mme Isabelle MASTON à Mme Laurence PÉRAL  
Mme Marie WACQUEZ à Mme Hélène SAUVÉ

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme LEPAGE

### ***Délibération 2021/62 - EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE ET DE LA RUE DE BEAUREGARD***

**Rapporteur** : Mme Hélène SAUVÉ – Adjointe en charge des finances

Madame SAUVÉ rappelle au Conseil municipal que pour financer les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de Beauregard il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant de 650 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame SAUVÉ, et avoir pris connaissance des propositions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole et après en avoir délibéré :

- Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France l'attribution d'un prêt de 650 000 Euros, destiné à financer les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de Beauregard et dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant : 650 000 €
  - Durée : 20 ans
  - Taux fixe : 0.82 %
  - Périodicité des échéances : trimestrielles
  - Type d'amortissement : Echéance constante
  - Commission de mise en place : 500.00 €
- Autorise le prélèvement direct, sur le montant initial du prêt, par la Caisse Régionale prêteuse, de toutes sommes dues au titre de frais divers résultant de l'application de la réglementation fiscale en vigueur comme de tous frais de constitution de dossier ;
- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année les dépenses obligatoires à son budget des sommes nécessaires au remboursement des échéances
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Cette décision a été prise après un vote qui a donné les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

CELLETTES, le 28 juin 2021

La Maire-Adjointe,

Annick BARRE

Affiché le 28 juin 2021